

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINES - (N° 889)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE78

présenté par

M. de Fournas, M. Lopez-Liguori, Mme Laporte, Mme Engrand, M. Villedieu, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrol, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, Mme Grangier, M. Meizonnet, M. de Lépinay, Mme Florence Goulet, Mme Sabatini, M. Tivoli et Mme Menache

ARTICLE 2

I. – Après le mot :

« scolaire »

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 2 :

« utilisent au moins 60 % de produits bruts dans la préparation de leurs recettes. »

II. – Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 2 tel que proposé initialement vise à imposer aux gestionnaires, publics et privés, des services de restauration collective scolaire de proposer une option végétarienne à tous les repas ou, chaque semaine, deux menus végétariens sans autre choix.

Cette mesure est inappropriée car elle contribuera à accentuer la trop basse consommation de poisson de nos enfants et est irréalisable pour les collectivités. Nous pensons qu'il est indispensable que nos enfants puissent bénéficier d'une alimentation variée et de qualité, cuisinée autant que possible avec des produits bruts. En effet, un produit végétarien n'est pas nécessairement un produit bon pour la santé puisque celui-ci peut être tout autant ultra-transformés que n'importe quel autre produit alimentaire.

Cet amendement a donc pour objet d'imposer aux gestionnaires publics et privés un taux d'utilisation minimum de produits bruts dans la réalisation des recettes proposées. L'objectif est de bannir progressivement les produits ultra-transformés dont on sait désormais qu'ils nuisent considérablement à notre santé.